

Image not found or type unknown



Dettes suite décès d'un parent divorcé

Par **Seb91**, le **08/11/2009** à **16:29**

Bonjour,
Mon père a fait un abandon de famille "physique" en 1980 et officiel datant de 1993 puis divorcé en 1998 de ma mère .
Mon père est en ce moment à l'hôpital et d'après sa compagne il serait en fin de vie.
Mon père était et je pense toujours en commission de surendettement.
Vais-je avoir un retour au sujet de ses dettes? et si oui en relation avec la succession le fait de rejeter la succession permet de ne pas être touché par les dettes?
Je ne souhaite avoir aucun lien quel qu'il soit avec les dettes de mon père.
Merci d'avance